

Bureau du 25 février 2008

Décision n° B-2008-6087

commune (s) : Saint Germain au Mont d'Or

objet : **ZAC de la Mendillonne - Avenue du Deuxième Spahis Algérien - Ouvrage de rétention des eaux pluviales - Autorisation de signer les marchés**

service : Direction générale - Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 14 février 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2007-5682 du 5 novembre 2007, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour l'attribution des prestations de construction d'un ouvrage de rétention des eaux pluviales ZAC de la Mendillonne à Saint Germain au Mont d'Or.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, le 1er février 2008, a classé les offres et choisi, pour les différents lots, celles des entreprises ou groupements d'entreprises suivants :

- lot n° 1, terrassement : le groupement d'entreprise Coiro TP-STAL pour un montant de 249 728,39 € TTC,
- lot n° 2, réseaux et ouvrages hydrauliques : l'entreprise Coiro TP pour un montant de 59 963,25 € TTC,
- lot n° 3, aménagements paysagers : l'entreprise Green style pour un montant de 21 741,49 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer les marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer les marchés et tous les actes contractuels liés avec les entreprises suivantes :

- lot n° 1, terrassement : le groupement d'entreprise Coiro TP-STAL pour un montant de 249 728,39 € TTC,
- lot n° 2, réseaux et ouvrages hydrauliques : l'entreprise Coiro TP pour un montant de 59 963,25 € TTC,
- lot n° 3, aménagements paysagers : l'entreprise Green style pour un montant de 21 741,49 € TTC.

2° - La dépense correspondante, soit 331 433,13 € TTC sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - budget annexe de l'assainissement - compte 231 510 - fonction 2 222 - exercice 2008 - au titre de l'autorisation de programme complémentaire n° 0661 - Saint Germain au Mont d'Or - ZAC de la Mendillonne, individualisée par délibération n° 2007-4000 en date du 26 mars 2007 à hauteur de 3 320 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,